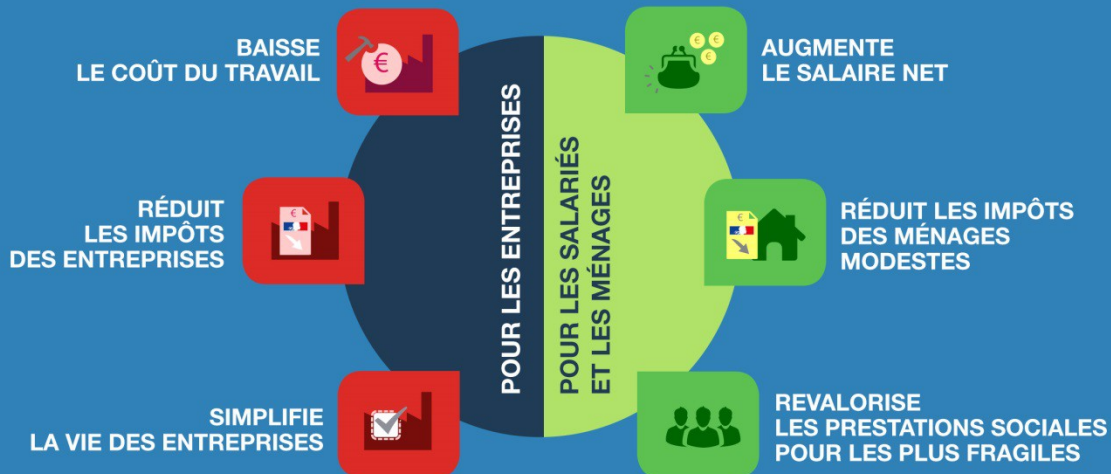




# Pacte de responsabilité et de solidarité

Réunions des 12, 17 et 19 juin 2014  
Allier

## LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ



# Le Pacte : quels bénéficiaires ?

- ***Les entreprises***

- Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille..
- Petites et moyennes entreprises : plus de 60 % des allègements prévus par le Pacte en 2015
- Les travailleurs indépendants

- ***Les ménages, et notamment :***

- les demandeurs d'emploi
- plus d'un salarié sur 3 dont le salaire net augmentera
- 3 millions de ménages dont l'impôt sur le revenu baissera

# Et quels bénéficiaires dans notre département ?

- *Dans notre département, sont concernées :*
  - Les 15 242 entreprises, et parmi celles-ci :
    - 14 844 micro-entreprises et PME.
    - 282 entreprises de taille intermédiaire.
    - 116 grandes entreprises.
  - Les ménages
    - 26 151 demandeurs d'emploi dans notre département.
    - Les salariés *dont le salaire net mensuel est inférieur à 1500€* verront leur net augmenter.
    - Les ménages bénéficiant à 2, de moins de 2 400 € nets/mois verront leur impôt baisser.

*Le Pacte de responsabilité et de solidarité*

# **POUR LES ENTREPRISES, POUR L'EMPLOI**

# 1. Baisser le coût du travail

## Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

### Simple

4% en 2013, (6% à partir du 1er janvier 2014) des salaires inférieurs à 2,5 SMIC, avec un calcul de la masse salariale semblable à celui des allègements généraux de cotisations sociales déjà bien connus des entreprises.

### Rapide

Les PME ont la possibilité de réclamer la restitution du CICE **dès la clôture de leur exercice et le dépôt des déclarations correspondantes**, et la DGFIP s'engage à traiter les demandes dans un bref délai.

### Efficace

10 Md€ d'allègement du coût du travail dès 2014.

### Basé sur une relation de confiance

Le CICE n'est pas un critère pour déclencher un contrôle fiscal et, lors d'un contrôle fiscal plus général, la DGFIP contrôlera uniquement le calcul du CICE et non son utilisation.

# 1. Baisser le coût du travail

## Le préfinancement du CICE

Toute entreprise comptant des salariés rémunérés jusqu'à 2,5 SMIC est éligible au CICE et peut en demander le préfinancement.

Les entreprises concernées peuvent faire préfinancer jusqu'à 85 % du montant de leur CICE auprès de leur banque ou de Bpifrance.

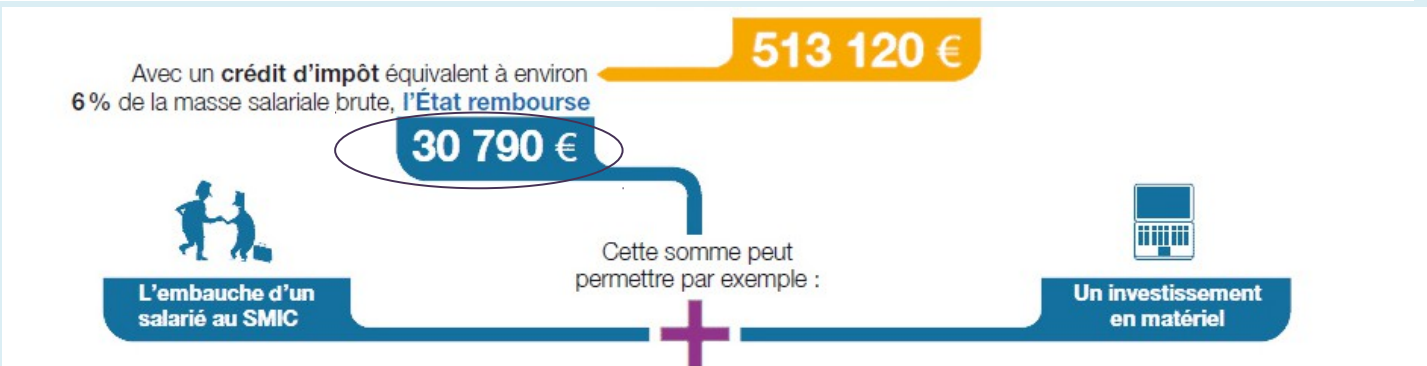
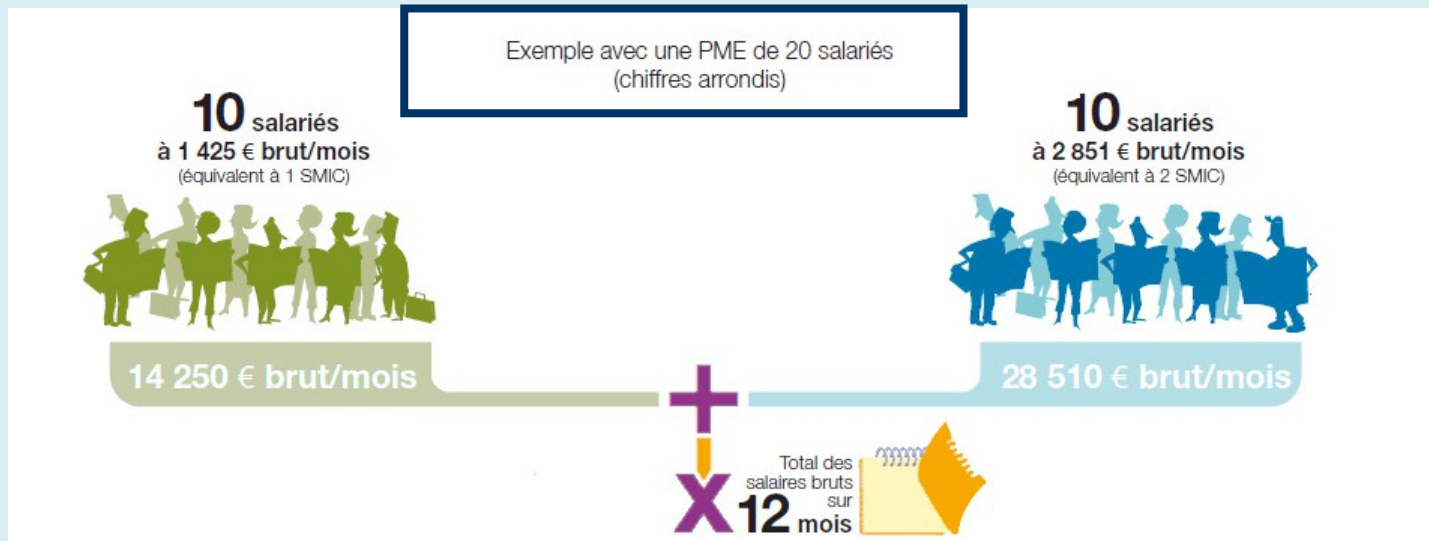
Ce crédit est immédiatement mobilisable et va de 1000€ pour un SMIC jusqu'à 2500€ pour un salaire équivalent à 2,5 le SMIC.

Dans l'Allier **114** demandes de préfinancement ont été déposées depuis janvier 2013, correspondant à **6 043 862 €**.



# 1. Baisser le coût du travail

## Des mesures d'allègement du coût du travail : exemple CICE





# 1. Baisser le coût du travail

## Des mesures d'allègement du coût du travail : exemple CICE

Cas d'entreprises :

Pme de 20 salariés : 10 équivalents SMIC + 10 équivalents à 2 SMIC, soit un CICE de 30 790 €.

(cf exemple diapo précédent)

TPE : 2 salariés équivalents SMIC + 1 équivalent 3 SMIC

Les deux salariés équivalents SMIC sont éligibles au CICE (BOI-BIC-RICI-10-150-20-20131126)

Soit une base de  $2 \times 1\,425 = 2\,851$  € brut x 12 mois

Soit 34 212 €

Soit un CICE de  $34\,212 \times 6\% = 2\,053$  €.

Le salarié équivalent 3 SMIC n'est pas éligible (BOI-BIC-RICI-10-150-20-20131126).

« Dès lors que la rémunération annuelle d'un salarié dépasse [le plafond de 2,5 SMIC], elle est exclue, pour sa totalité, de l'assiette du crédit d'impôt. »

# 1. Baisser le coût du travail

## CICE : Les chiffres départementaux

RESTITUTIONS et IMPUTATIONS du CICE: Situation au 06 juin 2014

*Nombre de demandes de restitutions déposées : 728*

*Nombre de dossiers traités : 665*

*Délai moyen de traitement : 16,8 jours*

*Montants restitués : 3,6 M€*

*Montants imputés : 2,6 M€*

*Pour le département de l'ALLIER, l'allègement fiscal au titre du CICE s'élève donc à 6,2 M€.*

www.ma-compétitivite.gouv.fr

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Accueil

Se financer

Former

Innovier

Exporter

Présentation CICE

FAQ CICE



Actualités

## Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

► Modalités de déclaration et d'utilisation du CICE en 2014 - 13/01/2014



Articulé autour de 8 leviers de compétitivité et 35 mesures concrètes, le **Pacte national** est l'instrument privilégié pour restaurer la compétitivité, redresser l'industrie, la croissance et l'emploi.

[Cliquez pour agrandir]



- Premier bilan du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi - 06/11/2013
- Expérimentation de la relation de confiance pour les entreprises - 03/10/2013
- Suppression des frais de dossier pour les demandes de préfinancement du CICE de moins de 25 000 euros - 18/06/2013
- Signature de l'accord de place sur le préfinancement du CICE - 24/05/2013
- Préfinancement du CICE : près d'un demi-milliard d'euros déjà octroyé - 17/05/2013
- Compétitivité : simplifier encore les démarches administratives des entreprises - 19/04/2013
- Extension du préfinancement du CICE - 05/04/2013
- Le préfinancement du crédit d'impôt compétitivité-emploi disponible avec la bpfiance et Oséo - 26/02/2013
- Mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi - 13/02/2013

8 leviers  
de compétitivité

35 mesures  
concrètes

Pour l'emploi





## Questions-réponses sur le CICE

Les **Questions-réponses** sur le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** ont été mises en place pour répondre aux questions des chefs d'entreprise. Elles sont classées autour de **10 thématiques** liées aux interrogations les plus fréquentes et les plus concrètes.

*Cliquez sur une des images ci-dessous pour accéder aux Questions-réponses*



Qui a droit au CICE ?



Comment calculer le CICE ?



Le CICE se cumule-t-il avec d'autres avantages ?



Comment préfinancer son CICE dès maintenant ?



Le CICE peut-il être utilisé en 2013 pour payer de l'impôt ?



Comment le CICE sera-t-il restitué en 2014 ?



Comment faut-il le déclarer ?



Le CICE augmente-t-il la probabilité d'un contrôle pour l'entreprise bénéficiaire ?



Et pour les entreprises en difficulté ?



Que faire si un donneur d'ordre souhaite capter tout ou partie de mon CICE ?

Un formulaire simple permet à ceux qui ne trouveraient pas la réponse attendue d'**interroger le service concerné** qui s'engage à les contacter sous 5 jours.

Posez une question



# 1. Baisser le coût du travail

## *Allègement des cotisations d'allocations familiales pour les travailleurs indépendants*

- Tous les artisans, commerçants, professions libérales dont les revenus d'activité annuels sont inférieurs à 53 000 €/an sont concernés.
- Entrée en vigueur : 2015.
- Taux d'exonération s'élèvera à 3.1 % du revenu d'assiette de la cotisation d'allocations familiales.

# 1. Baisser le coût du travail

## Allègement des charges sociales patronales

*\* Zéro charge pour l'employeur d'un salarié rémunéré au SMIC*

Cet employeur ne paiera plus aucune cotisation patronale de sécurité sociale :

- Entrée en vigueur : janvier 2015
- Vaut pour les salariés déjà présents dans l'entreprise et pour les nouvelles embauches
- Seules restent dues les cotisations des régimes gérés par les partenaires sociaux et certaines contributions

# 1. Baisser le coût du travail

\* Baisse des cotisations famille (-1,8 point) pour les salaires rémunérés entre 1 et 1.6 SMIC à compter de 2015.

Cela représente un allègement compris entre 300 € et 500 € par an et par emploi ciblé et permettra de favoriser les créations d'emploi.

\* Baisse des cotisations famille (-1,8 point) étendu aux salaires compris entre 1,6 et 3.5 SMIC (salaire allant jusqu'à près de 4 000 € nets /mois) à compter de 2016.

Cela représente un allègement compris entre 300 et 1 000 € par an et par emploi ciblé.

# 1. Baisser le coût du travail

Au total, pour une entreprise : une économie d'environ 450 €/mois pour chaque salarié au SMIC.

***C'est l'effet combiné  
de l'ensemble des mesures  
d'allègement du coût du travail  
prises depuis deux ans :  
Pacte, CICE, contrat de génération...***





# 1. Baisser le coût du travail

## Des engagements des entreprises en contrepartie

Les partenaires sociaux en première ligne pour la mise en œuvre de ces engagements.

Dans les branches : négociations dès maintenant avec, à la clé, des objectifs quantitatifs et qualitatifs de créations d'emplois et de formation des jeunes.

Au niveau national : la Grande Conférence sociale les 7 et 8 juillet prochain, l'occasion d'une première « réunion de chantier ».

## 2. Réduire la fiscalité des entreprises

- La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), concerne les personnes morales dont le chiffre d'affaire dépasse les 760 000 € (300 000 entreprises). Elle correspond à 0,16 % du chiffre d'affaires.
  - Cette contribution sera progressivement supprimée d'ici 3 ans.
  - Dès 2015, elle sera allégée pour toutes les entreprises et supprimée pour les deux tiers des redevables (soit 200 000 entreprises), pour un coût total de 1 milliard d'€.
- Suppression, en 2016 de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés (« surtaxe »).
- Baisse dès 2017 de l'impôt sur les sociétés (IS) qui sera ramené à 28% en 2020 (contre 33,3% actuellement).



# 3. Simplifier la vie des entreprises

## Exemples de mesures de simplification en matière fiscale

2 axes :

- Simplifier le cadre juridique pour sécuriser l'entreprise dans ses relations avec l'administration fiscale.
- Simplifier les processus déclaratifs pour faciliter et alléger les obligations fiscales des entreprises.

3 exemples :

- La simplification des régimes d'imposition des petites et moyennes entreprises.
- L'harmonisation des échéances déclaratives et de paiement de l'impôt sur les sociétés.
- La suppression des déclarations de participation des employeurs à l'effort de construction (intégration des éléments sur la déclaration annuelle des salaires).



## 3. Simplifier la vie des entreprises

**Coût de la complexité des normes :  
60 milliards €/an pour les acteurs économiques français**

***D'où une démarche de simplification des normes :***

- Suppression d'une norme à chaque création d'une nouvelle norme.
- Etude d'impact et réalisation de « Tests entreprise » pour chaque nouvelle norme afin de s'assurer de l'absence d'effet pervers entraînant une future complexification.

***L'Auvergne est région pilote auprès de 5 entreprises en Auvergne***

***Réalisations en cours :***

- Déclaration unique pour créer une entreprise.
- Simplification de la feuille de paie.
- Généralisation de la déclaration sociale nominative .
- Mise en place dans chacun des départements d'un médiateur des relations administration/entreprise.
- Marchés publics.



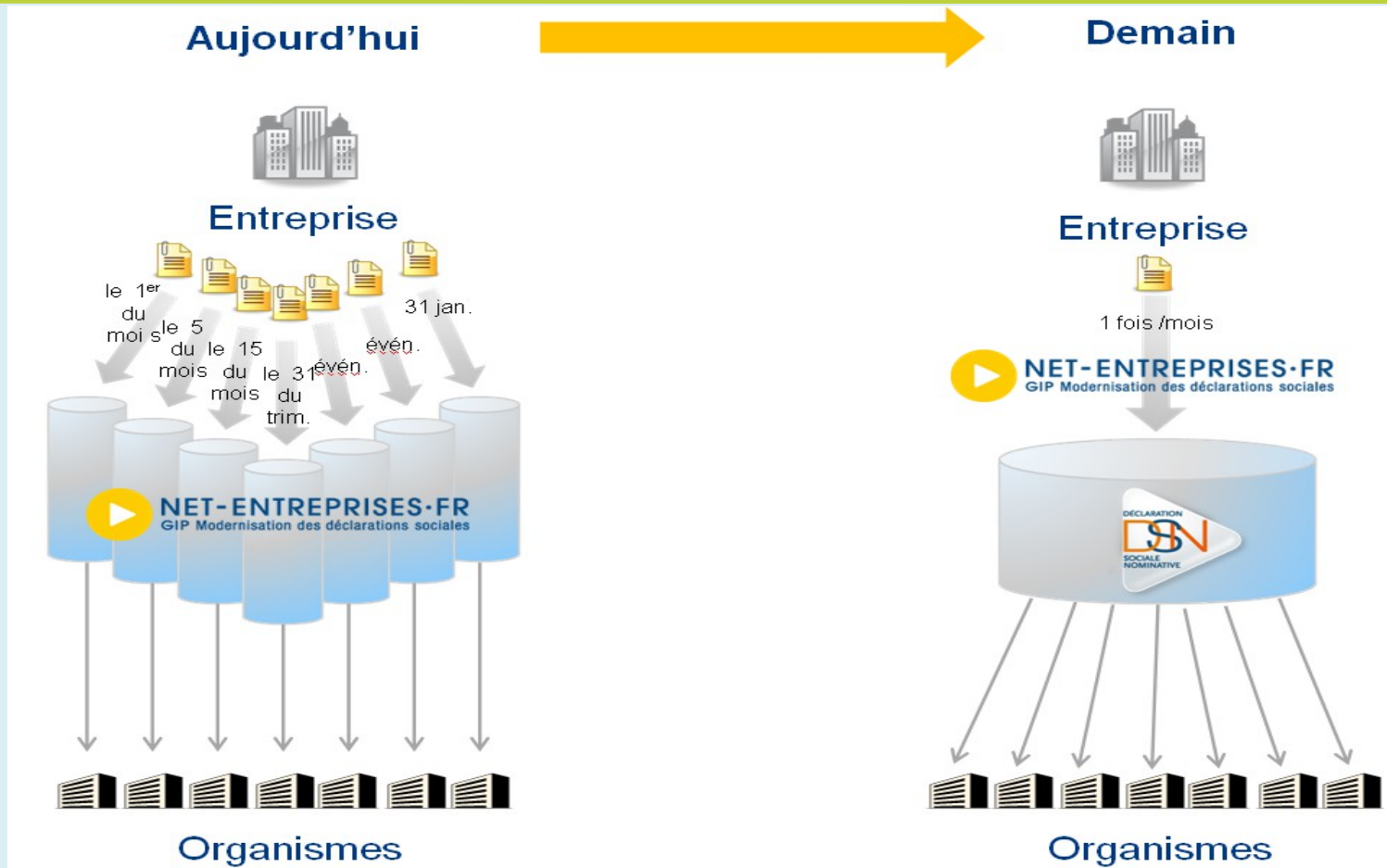
# 3. Simplifier la vie des entreprises

## La Déclaration sociale nominative (DSN)

**La DSN** a pour objectif de remplacer **en 2016** la majorité des déclarations adressées par les employeurs aux organismes de protection sociale à partir d'une transmission unique et dématérialisée. Elle comprend :

- La **transmission mensuelle de données** d'identification de l'employeur et du salarié, des caractéristiques de l'emploi exercé et de la rémunération versée au salarié.
- Les **signalements limités et simplifiés d'évènements** qui le concernent au fur et à mesure de leur survenue (maladie, rupture de contrat etc.)
- Actuellement en phase de développement progressif et de tests avec des entreprises pilotes et des éditeurs de logiciels de paie, elle sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

# 3. Simplifier la vie des entreprises



# Déjà réalisé pour la compétitivité :

Le **commissaire au redressement productif**....

*contact : christophe.coudert@direccte.gouv.fr*

Pour tout projet supérieur à plus de 3Md'€, un **référent unique à l'investissement** favorise la simplification et l'accélération des investissements en cas de besoin, en lien avec les services et acteurs économiques régionaux.

*Contact : frederique.gomez@direccte.gouv.fr*

Un **médiateur aux relations inter-entreprises** intervient de façon curative à travers des médiations individuelles, collectives ou de branche mais aussi de façon préventive de façon à faire évoluer les comportements sur le long terme, notamment grâce à la Charte et au Label Relations fournisseurs responsables.

*Contact : roger.trussardi@direccte.gouv.fr*

# Déjà réalisé pour la compétitivité :

## Le crédit d'impôt recherche et innovation

Les dépenses de recherche ou d'innovation peuvent donner droit à un crédit d'impôt (taux de 20 % pour les dépenses d'innovation et de 30 à 40% du montant des dépenses de recherche).

Sont concernées, les entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, imposées selon le régime réel.

## Le crédit d'impôt s'impute sur l'impôt dû (IS ou IR)

- Pour les PME, les entreprises nouvelles, les JEI, les entreprises en RJ/LJ, le solde est restitué immédiatement,
- Pour les autres entreprises, il s'impute sur l'IS ou l'IR des trois années suivantes. La fraction restante est restituée au terme de la période.



# Déjà réalisé pour la compétitivité :

Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité

Activité de BPIFrance Auvergne en 2013

**Nombre d'entreprises soutenues dans l'Allier : 434 \* dont :**

- 13 au titre de l'innovation pour un montant de 2 millions d'€.
- 375 au titre de la garantie pour un montant de 17 millions d'€ de risque sur 37 millions de crédits accordés.
- 86 au titre du financement des investissements et du développement pour un montant de 30 millions d'€.
- 21 au titre du financement court terme pour un montant de 35 millions d'€.
- 66 au titre du préfinancement du CICE.

\* Des entreprises pouvant avoir sollicité bpi france sur différents items.

# Déjà réalisé pour la compétitivité :

## Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité

*Réforme du marché du travail : sécurisation de l'emploi, formation  
professionnelle*

- des droits individuels nouveaux :
  - Généralisation de l'accès collectif à la complémentaire santé,
  - Création d'un compte personnel de formation (minimum 150 heures) et du conseil en évolution professionnelle,
  - Droit à la protection face au chômage avec une meilleure indemnisation (droits rechargeables).
- des droits collectifs renforcés :
  - Des salariés davantage associés à la stratégie économique de l'entreprise,
  - Des salariés avec voix délibérative dans les conseils d'administration des grandes entreprises,
  - Des obligations renforcées pour l'entreprise pour partager en temps réel les informations avec les représentants des salariés.

# Déjà réalisé pour la compétitivité :

## Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité

*La relance de l'alternance : un objectif de 500 000 apprentis en 2017*  
*Embaucher un apprenti, c'est :*

- Former gratuitement un jeune à un métier et assurer l'avenir de l'entreprise en transmettant des savoir-faire.
- Bénéficier d'une exonération de cotisations sociales, du crédit d'impôt apprentissage (de 1 600 €) et d'aides supplémentaires, notamment pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés et d'une indemnité de la Région d'un montant minimum de 1 000 € .

***Plus d'informations sur le site [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)***

# Déjà réalisé pour la compétitivité :

***Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique  
menée pour l'emploi et la compétitivité***

## **Politique de soutien direct à l'emploi : les contrats de génération**

- Une aide de 4000 € par an pendant 3 ans pour le recrutement d'un jeune en CDI et le maintien ou l'embauche d'un sénior dans l'emploi.
- Sont concernées par l'aide les entreprises de moins de 300 salariés.
- Possibilité de déposer la demande d'aide sur le site : [www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr).

# Déjà réalisé pour la compétitivité :

## Le Pacte s'inscrit dans la continuité de la politique menée pour l'emploi et la compétitivité

*Politique de soutien direct à l'emploi : les emplois d'avenir dans le secteur marchand*

- Objectif : faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés.
- Liste des secteurs éligibles aux emplois d'avenir disponible sur le site : [www.emploiavenirnauvergne.com](http://www.emploiavenirnauvergne.com)
- Aide : 35% du SMIC brut pour une durée d'un à trois ans.
- A titre indicatif, pour un emploi d'avenir du secteur marchand, sur un coût salarial mensuel avec cotisations patronales de 2081 € l'Etat prend en charge 916 € (505 € d'aide forfaitaire et 411 € d'exonérations de charges sociales).
- Obligation de formation et tutorat par l'employeur.

Service des impôts des entreprises du département de l'Allier :

- SIE de Montluçon : 04.70.08.22.60  
Courriel : sie.montlucon@dgfip.finances.gouv.fr
- SIE de Vichy: 04.70.30.85.36  
Courriel : sie.vichy@dgfip.finances.gouv.fr
- SIE de Moulins: 04.70.48.29.33  
Courriel : sie.moulins@dgfip.finances.gouv.fr

Urssaf : Pôle régional d'assistance juridique  
Tél. : 0810.90.77.25

Direccte : Unité territoriale de l'Allier  
Tél. : 04.70.48.18.32 - Courriel :  
dd-03.service-enseignements@direccte.gouv.fr

Référént unique aux investissements :  
Mme Frédérique GOMEZ – tél. : 06.59.72.11.85  
Courriel : frederique.gomez@direccte.gouv.fr

Médiateur aux relations inter-entreprises :  
M. Roger TRUSSARDI  
Courriel : roger.trussardi@direccte.gouv.fr

Commissaire au redressement productif :

M. Christophe COUDERT – tél. : 04.73.98.63.26  
Courriel : christophe.coudert@direccte.gouv.fr

BPIFrance Auvergne :  
Tél. : 04.73.34.49.90

Agences pôle emploi :

Moulins - tél. : 04.70.48.14.50  
Montluçon Nord – tél : 04.70.08.18.35  
Montluçon Sud – tél. : 04.70.02.34.02  
Vichy - tél. : 04.70.30.19.91  
Cusset - tél. : 04.70.58.83.13  
Varennes-sur-Allier - tél. : 04.70.30.19.91

Missions locales :

Moulins - tél. : 04.70.48.52.22  
Montluçon - tél. : 04.70.05.28.74  
Vichy – tél. : 04.70.30.15.30

CAP emploi 03 :

Moulins – tél. : 04.70.20.18.19  
Montluçon - tél. : 04.70.64.86.60  
Vichy – tél. : 04.70.30.98.55

